



Communiqué de fin d'année

Décembre 2022

Chers membres,

L'année 2022 a été marquée par deux dates importantes:

- le **14.01.2022** avec la signature de l'[Accord sur l'harmonisation des carrières inférieures des fonctionnaires et employés de l'État](#). Cet accord apporte enfin une simplification de la structure des carrières inférieures et des groupes de traitement que la FGEC représente. La future loi avec effet rétroactif au 1er juin 2022 sera suivie en détail pour qu'elle réponde aux besoins réels sur le terrain.
- le **09.12.2022** avec le nouvel [Accord salarial](#) pour les années 2023-2024.

Ces deux accords sont le fruit d'une forte activité syndicale et dont quelques idées ont leur origine auprès de la FGEC, et pour répondre au mieux aux répercussions d'une nouvelle crise qui s'aligne à celle du Covid-19 et du crash bancaire d'il y a quelques années.

Sur initiative de la FGEC et de concert avec d'autres associations de la CGFP, un accord a été trouvé avec le Gouvernement sur la préretraite à 57 ans des agents de l'État entrés en service à partir du 1er janvier 1999 et ayant travaillé en travail posté pendant une durée de 20 ans. Le texte législatif afférent se trouve sur la voie d'instances hiérarchique.

Les revendications de la FGEC pour les carrières inférieures restent toujours d'actualité et seront poursuivies dans les actions à venir pendant l'année 2023.

* * *

**Le comité de la FGEC adresse à vous et à vos proches ses meilleurs voeux
de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2023 !**

* * *